



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
Par arrêté municipal en date du 03 mai 2024, Monsieur le Maire de Franconville-la-Garenne
ouvre une enquête publique du mardi 21 mai 2024 à 9H00 au vendredi 28 juin 2024 à 17H00



Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-19, L.153-31 à 33 et R.153-8 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;
VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et le décret n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour son application ;
VU la délibération n°06 du Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne en date du 08 octobre 2020 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;
VU la délibération n°02 du Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne en date du 01 juillet 2021, prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
VU la délibération n°02 du Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne en date du 25 janvier 2024 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme et présentant le bilan de la concertation ;
VU la décision n°E24000001/95 en date du 21 mars 2024 du Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise portant nomination d'un commissaire enquêteur ;
VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France – n°MRAe APPIF-2024-040 du 02 mai 2024,
VU l'arrêté municipal n°24-308 du 03 mai 2024 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franconville-la-Garenne,
CONSIDERANT le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme, arrêté par la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2024,
CONSIDERANT l'obligation de soumettre à enquête publique le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté,
CONSIDERANT les pièces du dossier soumises à l'enquête publique,

OBJET DE L'ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme – PLU – de la commune de Franconville-la-Garenne.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont les suivants :

- La maîtrise de l'Urbanisme et de la croissance démographique,
- La maîtrise de l'aménagement urbain et la conservation de l'identité de la Ville de Franconville-la-Garenne,
- La maîtrise du développement économique et de l'emploi,
- La préservation de la qualité environnementale, paysagère et architecturale.

Nom du commissaire enquêteur Monsieur Rémy PIEDVACHE , commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise	Identité de la personne responsable du projet Des informations pourront être demandées par courrier en Mairie de Franconville-la-Garenne auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Xavier MELKI , Maire de la commune.
--	---

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur

L'enquête publique est organisée pour une durée de 39 jours : Du mardi 21 mai 2024 à partir de 9H00 au vendredi 28 juin 2024 inclus. L'enquête sera close le vendredi 28 juin 2024 à 17H00.	Monsieur PIEDVACHE, commissaire enquêteur recevra le public les : - Mardi 21 mai 2024, de 9h00 à 12h00, dans le bâtiment administratif 30 rue de la Station, - Samedi 1^{er} juin, de 09h00 à 12h00, à l'Hôtel de Ville 11 rue de la Station, - Jeudi 13 juin 2024, de 14h00 à 17h00, dans le bâtiment administratif 30 rue de la Station, - Vendredi 28 juin de 14h00 à 17h00, dans le bâtiment administratif 30 rue de la Station,
--	--

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de Franconville-la-Garenne ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au service urbanisme, bâtiment administratif, 30 rue de la Station 95130 Franconville-la-Garenne.
Il sera consultable pendant 39 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du mardi 21 mai 2024, à partir de 9h00, au vendredi 28 juin 2024 inclus jusqu'à 17h00.

Le dossier de révision du PLU de Franconville-la-Garenne sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la commune de Franconville-la-Garenne, à l'adresse suivante : www.ville-franconville.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme, au sein du bâtiment administratif,
- Ou les adresse par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Franconville-la-Garenne – 11 rue de la Station – 95130 Franconville-la-Garenne,
- Ou les adresse par email à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@ville-franconville.fr

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera sous huitaine le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne ou son représentant et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses conclusions motivées.
Le commissaire-enquêteur adressera à M. le Maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par M. le Maire, dès réception, au préfet du département du Val d'Oise. Le commissaire-enquêteur se chargera de transmettre lesdits documents au président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.
Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions auprès du Service Urbanisme de la commune de Franconville-la-Garenne et à la Préfecture du Val d'Oise aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, le Plan Local d'Urbanisme pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil Municipal.